



C alcool avec un permis probatoire

Par **isabelle**, le **09/08/2010** à **08:05**

Bonjour,

J'ai eu un accident seul, pris avec alcool. Je risque quoi ? Je travaille, si plus de permis, je fais comment ? Je veux pas perdre mon job. ; j'ai un permis probatoire.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2010** à **17:22**

Bonjour,

Les réponses vous sont données dans le post-it spécial en en-tête de ce forum de droit routier : conduite sous alcool ou stupéfiants.

Pour savoir quel va être le sort de votre permis, il faut nous indiquer les renseignements suivants :

- taux d'alcool (en gramme par litre de sang ou en milligramme par litre d'air expiré) :
- date exacte de votre permis :
- permis par AAC ou en formule normale :
- retraits de points antérieurs (date et nombre de points retirés) :

Pour la suspension administrative de votre permis en attendant la décision du juge, cette suspension n'est pas aménageable pour besoins professionnels, la décision judiciaire ne le sera pas non plus. Un principe est simple, et on a dû vous en parler lors des cours de code en auto-école (et ces cours ne doivent pas être si anciens) : quand on a besoin de son permis sur un plan professionnel, on ne boit pas. Maintenant, libre à vous de vouloir conduire sans

permis, un post-it, là aussi, y est consacré.

A vous lire.

Par **isabelle**, le **10/08/2010** à **21:24**

Mon taux d'alcool est de 1.50 par L dans le sang
Permis probatoire de Janvier 2009 en formule normale permis B
Aucun points retirés 6 Points

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010** à **22:36**

Donc, en janvier 2010, vous aviez 8 points et, de ce fait, vous allez pouvoir sauver votre permis d'une invalidation pour solde de points nuls.

Par contre, 1,5 g par litre de sang, c'est vraiment beaucoup et attendez-vous à avoir une assez longue suspension judiciaire de votre permis.

Par **isabelle**, le **11/08/2010** à **07:59**

on ma dis que les points etait comptabilises a la fin des 3 ans de permis probatoire

Par **isabelle**, le **11/08/2010** à **08:02**

combien de points je perd la loi dis la moitie du capital est ce vrai

Par **Tisuisse**, le **11/08/2010** à **08:09**

Qui est "on" ? Moi, je vous rappelle ce que prévoit la réglementation et ce Code de la Route dit ceci, pour tous les permis passés depuis le 1er janvier 2008 :

permis en formule normale : bonus de 2 points à chaque anniversaire du permis si, depuis l'obtention de ce permis, aucun point n'a été retiré,

permis en formule AAC : bonus de 3 points à chaque anniversaire du permis si, depuis l'obtention de ce permis, aucun point n'a été retiré.

Donc, n'ayant fait l'objet d'aucun retrait de points à ce jour (même pour votre alcoolémie, il faudra pour ça attendre que le jugement soit devenu définitif), vous avez bien 8 points à ce jour. La perte des points est de 6, pas un de moins ni un de plus, et ce n'est pas, là aussi,

dans les prérogatives du tribunal, c'est automatique.

Par contre, je vous confirme aussi l'impossibilité de vous voir attribuer un permis blanc pour besoin professionnel et que la suspension de votre permis touche toutes les catégories que vous avez obtenues (auto, moto, PL, ...). Il ne vous reste donc que le cyclomoteur ou la voiturette sans permis.

Par **pierrot34400**, le **21/10/2010 à 10:40**

Bonjour isabelle j'aurai voulu savoir ce que vous avez eux car j'ai eu un accident seul avec 1,7 g/l de sang et je suis convoqué demain a la gendarmerie surement pour rendre mon permis.